

Traitements sur site et hors site de terres polluées par des cyanures et des hydrocarbures Gestion de matériaux "RNR" et "acide" au droit des anciens réseaux du site



Contexte

Lieu : Rouen (76)

Client : industriel

Maître d'oeuvre :

Groupe Artelia -
Eau & Environnement

Etat du site :

ancien site industriel

Type de polluant :

cyanures, hydrocarbures,
marquage "RNR" et terres
acides

Type de prestation :

traitement par landfarming
de terres polluées, élimination
hors site de terres polluées,
désamiantage

Durée : Mai 2014

à Juin 2016

Budget : 3 500 000 €

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'un ancien site industriel de Rouen B, Soléo Services a été sollicité par un industriel pour la réhabilitation du site. Le Groupe Artelia a assuré le suivi du projet en qualité de Maître d'Oeuvre.

Détails des actions menées

Les travaux de réhabilitation ont été les suivants :

- Concassage des bétons issus de la démolition des bâtiments et des travaux d'excavation,
- Retrait et traitement hors site de matériaux acides contenus dans les réseaux,
- Opérations de désamiantage nécessaires à l'avancement des travaux sur les égouts et les excavations au droit des zones impactées,
- Gestion appropriée des matériaux marqués radiologiquement (RNR),
- Traitement sur site au calcaire des terrains fortement acides identifiés en partie Nord-Est du site,
- Traitement sur site par landfarming des terrains issus de la zone d'anomalie "Hydrocarbures",
- Evacuation hors site des terrains issus d'une zone d'anomalie "Cyanure".

Résultats

Au total, le chantier dans sa globalité a généré:

- La gestion de 2000 m³ de réseaux avec l'élimination de 2400 tonnes de graves "RNR",
- La gestion de 10 000 m³ de terres "RNR" avec l'élimination de 2000 tonnes de terres "RNR" en filières agréées,
- La gestion de 11 500 m³ de matériaux au droit de l'anomalie "Hydrocarbure" dont 5000 m³ de terres traitées sur site par landfarming,
- La gestion de 23 000 m³ de matériaux au droit de l'anomalie "Cyanure" avec 7000 m³ de terres évacuées en filières agréées,
- La gestion de 120 tonnes de matériaux amiantés issus du démantèlement des réseaux d'égouts et d'une fosse.